

N/REF : 15/06/2026 11H26 C:000003 I:02599
V/REF : AC/C48743
V/Email reçu le Lundi 15/06/2026 a 11H26

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. RSD
IMMEUBLE : RESEDA - RSD
30, RUE DE PACE
.
35590 L'HERMITAGE

Rennes, le 29 Juin 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 30 RUE DE PACÉ - PARTIES COMMUNES
MOTIF : REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DU TUYAU D'ÉVACUATION POMPE DE RELEVAGE
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 26/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'INSTALLATION
CONSTAT : RACCORDEMENT SUR PVC 100 INADAPTÉ AU POMPE DE RELEVAGE EN
CAOUTCHOUC SOUPLE
RÉCUPÉRATION DU MATÉRIEL EN AGENCE
RÉPARATION DE L'ÉVACUATION
RÉPARATION FIXATIONS PVC
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
CONTRÔLE BON ÉCOULEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : FM COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 26/06/26 A 16H18 MLEFEUVRE@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL109-Ff Répar.fuite s/évac.Eu hs Col.	1	95,71	95,71
TOTAL H.T.				95,71
T.V.A. a 10,00%				9,57
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>105,28</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.